

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/397

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre le Conseil départemental de l'Essonne et la Commune dans le cadre d'un appel à projet concernant les maisons sport santé

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 14 décembre 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Sofiane Seridji*, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, José Peres***, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand, Claude Stillen**

* Arrivés à 18h45 au cours de la présentation de la motion relative aux hausses successives des tarifs des transports d'Île-de-France

** A quitté la séance à 20 h 30 avant le vote du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

***A pris part au vote d'une partie des points inscrits à l'ordre du jour avant d'être représenté par E. Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Sofiane Seridji, Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Nicolas Fené, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Noureddine Siana à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Josiane Berrebi, Jérémy Kawouk à Gilles Melin, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
20 décembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/397

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre le Conseil départemental de l'Essonne et la Commune dans le cadre d'un appel à projet concernant les maisons sport santé

Sports

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Sofiane SERIDJI, Adjoint au Maire chargé des Sports,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France,

VU le Schéma départemental en matière sport santé,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

CONSIDERANT l'appel à projet déposé dans le cadre des Maisons sport santé,

CONSIDERANT l'ambition partagée par la Commune et le Conseil départemental de l'Essonne de développer le sport pour tous et plus particulièrement en proposant un accompagnement individuel et adapté en direction d'un public identifié,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de la participation financière du Département de l'Essonne dans le cadre d'une subvention d'intérêt général et tous les documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Ne prennent pas part au vote N. Fené, D. Poezevara, M. M'Boudou pour le compte de S. Schaeffer dont il détient le pouvoir)

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **21 DEC. 2023**

Publié le : **21 DEC. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Ris-Orangis, with the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'MAIRIE DE RIS-ORANGIS'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.